

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTAUTE

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Bonnet-le-Froid (salle des Trois Vallées),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)*

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 16

Ayant pris part au vote
(vote public) : 21

o Pour : 21

o Contre : 0

o Abstention : 0

o Blanc : 0

o Nul : 0

Date de convocation :

Le 11 mars 2024

Date d'affichage :

Le 11 mars 2024

DELIBERATION N° :

DC/2025-03-17/22

OBJET DE LA SEANCE :

Personnel

Création de postes

Présents : MM. DURIEUX Pierre, VALLAT Robert, GRANGE Jean-Paul, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, PEYRARD Nicolas et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, MARCON Catherine, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusée : Mme JAMES Marie-Laure

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert

Pouvoirs : M. GOUY Pascal donne son pouvoir à Mme DREVET Hélène

M. MOULIN Christophe donne pouvoir à Mme MARCON Catherine

Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle

M. SABY François-Régis donne pouvoir à M. MOUNIER Lucien

M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à Mme DURIEUX Gladys

M. le Président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Il rappelle également l'arrêté du Président n° AP/2022-08-30/01 en date du 30 août 2022 qui arrête les lignes directrices de gestion (LDG) de la collectivité et la délibération en date du 18 février 2008 fixant à 100 % le ratio pour tous les avancements de grade. Il précise que l'objet d'établir des lignes directrices de gestion est de fixer une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines de la collectivité d'une part, ainsi que les orientations générales de promotion et de valorisation des parcours professionnels notamment dans le cadre des avancements de grade, promotion interne et nomination par concours.

Il propose ainsi au Conseil Communautaire la création des postes suivants suite à des avancements de grade, promotions internes, nominations par concours, et mutations :

- création d'un poste d'attaché territorial (catégorie A) à 35 heures à compter du 1^{er} juin 2025 (suite à réussite à concours) dans le cadre des missions correspondantes au poste de Directeur(trice) Administratif(tive) et Financier(ière) au sein des services administratifs,

AR Prefecture

043-244300307-20250317-DC2025031722-DE
Reçu le 24/03/2025

- création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe (catégorie B) à 35 heures à compter du 19 mai 2025 dans le cadre des missions de responsable technique au sein des services administratifs,
- création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale (catégorie B) à 35 heures à compter du 24 mars 2025 dans le cadre des missions petite enfance au sein de la crèche Papillons à Dunières,
- création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale (catégorie B) à 30 heures à compter du 7 février 2025 dans le cadre des missions petite enfance au sein de la crèche Libellules à Montfaucon,
- création d'un poste d'agent d'animation principal de 1^{ère} classe (catégorie C) à 30 heures à compter du 1^{er} juin 2025 au titre de l'avancement de grade proposé par le Centre de Gestion 43 au tableau annuel 2025 et conformément aux lignes directrices de gestion établies.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide la création des postes cités ci-dessus,
- autorise le Président à signer tous documents utiles à intervenir concernant la gestion de ces dossiers,
- charge le Président d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget,
- charge le Président de mettre en œuvre la présente délibération,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Gilles JURY
Secrétaire de séance,



*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20250317-DC2025031722-DE
Reçu le 24/03/2025